

## PV conseil municipal 07-04-2023

**Présents** : Didier Bargiacchi, Laurent Vours, Brice Lauret, Bernard Laurent, Laure Touchet, Sophie Plattner

**Excusé** : Alain Armagnac donne pouvoir à Didier Bargiacchi

**Secrétaire de séance** : Sophie Plattner

### Ordre du jour

- 1) Approbation du compte de gestion 2022
- 2) Approbation du compte administratif 2022
- 3) Affectation du résultat 2022
- 4) Vote des taux d'imposition directe 2023 5)  
Vote du budget primitif 2023
- 6) Vote des subventions aux associations
- 7) Achat des panneaux de signalisation touristique
- 8) Questions diverses

**1 Approbation du compte de gestion 2022** Le compte de Gestion est la comptabilité de la Commune tenue par le trésor public. Cette comptabilité doit être rigoureusement identique à celle de la Commune recensée dans le compte administratif.

Approuvé à l'unanimité.

**2 Approbation du compte administratif 2022** Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 31.188€ qui va pouvoir alimenter le déficit de la section d'investissement qui s'élève à 20.099€. Les restes à réaliser (travaux de la mairie) s'élèvent à 12.725€. Ils sont reportés sur le Budget 2023. Ainsi pour 2023, la commune se retrouve avec un excédent reporté en fonctionnement de 55.938€ et la nécessité de financer 27.414€ en investissement. 31187 euros d'excédent de fonctionnement seront reportés pour 2023. La commune n'a pas de charge d'emprunt, et peut continuer à financer ses investissements grâce à son autofinancement, sans avoir à diminuer son excédent de fonctionnement reporté, qui passe de 52.165€ en 2022 à 55 938 € en 2023.

Approuvé à l'unanimité.

**3 Affectation du résultat 2022**

**Reports :**

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **5 409.87 €**

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **52 165.25 €**

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution ( Déficit - **001**) de la section d'investissement de : **-20 099.02 €**

Un solde d'exécution (Excédent - **002**) de la section de fonctionnement de : **31 187.70 €**

**Restes à réaliser :** la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **12 725.40 €**

En recettes pour un montant de : **0.00 €**

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **27 414.55 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit **en report à nouveau** pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en **réserve**, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :** Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **27 414.55 €**

**Ligne 002 :** Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **55 938.40 €**

Approuvé à l'unanimité

**4 Vote des taux d'imposition directe 2023**

La situation financière de la commune étant saine, (plus d'emprunt en cours) le conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux. Le taux d'imposition communal reste donc le même, mais les valeurs locatives seront revalorisées suite à une hausse de l'inflation. De ce fait tous les impôts vont augmenter. (Valeur locative = index calculé au niveau national en fonction de la surface, du classement, des éléments de confort, etc...)

Les taux d'imposition pour 2023 sont décomposés comme suit :

**9,26% taxe d'habitation**

**34,79 %taxe foncière sur le bâti**

**48,07% taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Gain pour la commune : 20.331 euros

Approuvé à l'unanimité.

**5 Vote du budget primitif 2023** Le document est consultable en mairie.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à **151 669 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à **95 414 €**

Approuvé à l'unanimité

**6 Vote des subventions aux associations**

Le conseil augmente de 500€ la dotation globale aux associations. (2023 = 2.000€)

ADMR : 350 €

Restos du cœur : 300€

Amicale pétanque Penne Vaour : 200€

Le Rock d'Anglars : 300€

Familles rurales : 350€

Les amis de Roussayrolles : 500€

Approuvé à l'unanimité

## **7 Achat des panneaux de signalisation touristique**

M. Bourgoin a préparé le projet de signalisation des petites boucles de randonnée. Les logos ont été créés par l'entreprise Millet.

40 panneaux sont prévus, 8 pour chaque boucle et le reste en cas de casse.

Réaliser en matière résistante. (Durabilité dans le temps)

Chaque boucle est différenciée par des logos représentatifs. Le

devis est de **1.416€ TTC**.

Approuvé à l'unanimité

## **8 Questions diverses**

Changement de conduit du poêle du logement communal (actuellement trop petit). Le devis est de 1.487 euros. Travaux réalisés par l'entreprise SUC.

Financement des NAPS : les parents de Penne Vaour sont majoritairement pour conserver le financement des NAPS, à défendre lors du prochain vote du budget de la 4 C.

Transport scolaire pour les collégiens l'an prochain.

Des habitants de Peyralade souhaitent scolariser leurs enfants sur St Antonin et désirent trouver un transport pour cela.

On va lancer une demande de bi-affectation, dossier suivi par Sophie Plattner.

Muret de Mme Xardel : On constate une dégradation importante du muret (rue de la Joanada) de soutien de la voirie, celui-ci s'affaisse dangereusement.

La mairie en accord avec Didier prévoit une visite et de faire un diagnostic ainsi qu'un devis de remise en état.

**Fin de séance 23h45.**

Le Maire

La secrétaire de séance

Laurent VAURS

Sophie PLATTNER

